

22 juillet 2015

CORRECTIF :

Dans le dernier paragraphe de la page 1 les chiffres ont été modifiés

Modalités de paiement du dividende en actions ou en numéraire

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'Oeneo SA, qui s'est réunie le mercredi 22 juillet 2015, a décidé la distribution d'un dividende de 0,12 € par action.

Cette assemblée a décidé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles, le paiement en actions s'effectuant sur 100 % de ce dividende.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, fixé à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action ordinaire Oeneo SA sur Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de la mise en distribution, diminuée du montant du net dividende par action, soit 0,12 €, s'établit à 5,28 € arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actionnaires titulaires d'actions avant détachement du coupon, pourront exercer leur **option entre le vendredi 31 juillet et le lundi 14 septembre 2015 inclus** auprès des établissements payeurs. A défaut d'exercice de l'option **le lundi 14 septembre 2015 au plus tard**, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire pourra obtenir :

- le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce l'option, la différence en numéraire ;
- le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts d'Oeneo SA et porteront jouissance au 1er avril 2015. Par conséquent, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social d'Oeneo SA.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions nouvelles est fixée à **compter du vendredi 2 octobre 2015**.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre du paiement du dividende en actions est de 1 361 837 actions (hors option au supérieur), représentant au plus 2,26% du capital social et 1,73% des droits de vote sur la base du capital et des droits de vote à la date du 30 juin 2015.

OENEO SA

Société anonyme au capital de 60 301 232 euros
Siège social : 123 avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS

Calendrier :

31 juillet : Date de détachement (« Ex-date ») pour le paiement du dividende et ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions

14 septembre : Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions

23 septembre : Annonce des résultats de l'option

2 octobre : Mise en paiement du dividende en espèces, règlement livraison du dividende en actions

Avertissement

Le présent communiqué est mis à la disposition des actionnaires d'Oeneo SA en application des paragraphes 1., d) et 2., e) de l'article 4 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des dispositions nationales applicables, notamment des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée. Il ne constitue pas un prospectus.

L'option relative au paiement du dividende en actions, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays pour lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales s'appliquant dans leur pays de résidence et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions

À propos du Groupe OENEO

Le groupe Oeneo est un acteur majeur de la filière viticole. Présent dans le monde entier, le groupe s'est spécialisé sur 2 divisions complémentaires :

- le Bouchage, avec la fabrication et la commercialisation de bouchons technologiques à forte valeur ajoutée dont le Bouchon DIAM, une innovation sans équivalent sur le marché,
- l'Élevage, en fournissant des solutions haut de gamme d'élevage du vin ou de spiritueux aux principaux acteurs du marché et en développant avec Vivelys des solutions innovantes au service du vin (R&D, conseil, systèmes).

Contacts

Oeneo : Philippe Doray 01 44 13 44 39

Actus Finance : Guillaume Le Floch 01 53 67 36 70 Analystes – Investisseurs
Alexandra Prisa 01 53 67 36 90 Presse – Médias

OENEO SA

Société anonyme au capital de 60 301 232 euros
Siège social : 123 avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS

OENEO SA

Société anonyme au capital de 60 301 232 euros
Siège social : 123 avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS